



Une autre boussole pour le FMI et ses alliées : LE RÈGLEMENT DE LA DETTE CLIMATIQUE ET (NÉO)COLONIALE

Depuis la dernière COP notamment, une refonte de la Banque mondiale (BM), du Fonds monétaire international (FMI) et d'autres «institutions financières internationales» (IFI) comme des banques de développement est dans l'air. Les gouvernements appellent, par le texte final de la COP27, à ce que les IFI «réforment leurs pratiques et priorités, augmentent le financement» et «définissent une nouvelle vision et un modèle qui soit apte à faire face à l'urgence climatique mondiale». Depuis, tout ce qui se respecte dans la finance publique et internationale participe au pari avec sa propre demande de changement des IFI : le directeur de l'Agence française de développement¹, la présidence de la Banque mondiale² ou encore le bruyant gouvernement du Barbados³. Ca bouge, apparemment ! Ca bouge, vraiment ?

A l'heure où beaucoup parlent de «l'urgence», du «dernier moment», de «changer d'échelle», de «financement climatique», les dettes transnationales restent en fait largement identiques, voire empirent pour les pays les plus pauvres. Premièrement, les gouvernements les plus riches ne tiennent ni leur promesse des 100 milliards de dollars par an pour financer la transition des plus pauvres ni celle des 0.7% de leur PIB qui devraient être donnés aux plus pauvres au nom de ladite «aide au développement» : ce sont en fait moins de trente milliards⁴ et 0.33%⁵. Deuxièmement, le coût de la dette des pays les plus pauvres augmente : parce qu'ils sont plus endettés qu'il y a dix ans, parce que leurs créancier·ices sont de plus en plus des banques et investisseurs privés qui demandent des taux d'intérêts plus élevés⁶, et tout récemment parce que le dollar s'est apprécié et que le paiement des dettes libellées en dollar - et il y en a beaucoup - est ainsi devenu plus coûteux. Troisièmement, les banques chinoises prêtaient beaucoup moins avant le Covid déjà, ce qui fait que les plus pauvres paient maintenant leur dette envers les banques chinoises sans recevoir d'argent frais⁷. Ainsi, la Zambie, le Liban, le Sri Lanka, Suriname et le Venezuela ont récemment arrêté de payer

leur dette, et le FMI affirme que, selon ses critères, 60% des pays les plus pauvres sont surendettés ou proches du surendettement, alors que moins de 30% l'étaient en 2015⁸. Cela rend ainsi encore plus difficile aux plus pauvres de faire face au changement climatique.

Un changement en trompe l'œil

Mais si ça bouge un peu, quelles directions les gouvernements veulent-ils prendre ? Certains veulent ne donner aux plus pauvres des droits de tirage spéciaux (DTS), «la monnaie FMI», que «pour le climat» et non inconditionnellement ; d'autres veulent que les IFI échangent plus d'annulations de dette contre des engagements climatiques ; d'autres encore veulent ajouter le climat aux objectifs de la Banque mondiale et des autres IFI .. la liste est longue. Or, cette longue liste converge sur au moins trois points : que les sommes mobilisées pour affronter le changement climatique ne proviennent ni d'une réorientation de l'argent déjà disponible ni d'annulations de dette mais d'une croissance de la masse monétaire, ce que soutiennent certains universitaires, des banques publiques et des ONG ; que les investisseur·ses privé·es ne soient pas contraint·es mais incité·es à contribuer à la transition grâce à l'augmentation du crédit public, qui serait ainsi l'avant-garde - et l'assurance - de la finance climatique ; et que le fonctionnement des IFI ne tienne pas compte des émissions et extractions historiques commises par les plus riches.

Peu après la COP27, l'envoyé spécial finance climatique du bruyant gouvernement barbadien, Avinash Persaud, a clarifié les limites de ce qui bouge en ce moment : «Il a été décisif de décaler un peu la demande des pays en développement. Elle était ouverte, concernait toute la responsabilité passée et future. Et nous l'avons décalée en disant que l'enjeu est celui de la reconstruction après un désastre climatique - très spécifique, très défini. Nous n'avons également plus seulement dit que 'les plus riches doivent payer', mais que nous voulons de nouvelles formes de financement»⁹.

On voit aisément dans la déclaration de ce diplomate avec lequel beaucoup sympathisent, y compris des gens de gauche, que le tabou de la responsabilité historique du Nord envers le Sud demeure. Pourtant, cette responsabilité doit devenir le fondement des liens entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres.

Le véritable changement : acquitter la dette écologique, coloniale et néocoloniale

Or, cette dette historique du FMI, de la BM, du Club de Paris, de l'Agence française de développement, d'Amundi, de la BNP, de la Société Générale, du Crédit Agricole et consorts, n'a pas à être seulement reconnue, mais à être acquittée. Et comment ? Deux approches, qui peuvent être contradictoires mais ne le sont pas nécessairement, peuvent être distinguées : l'approche démocratique et l'approche scientifique. Notons d'abord que ce texte n'est pas le premier à demander cet acquittement, que cette position ne résulte pas d'une recherche universitaire mais qu'elle est depuis longtemps celle de populations aux quatre coins du monde et de nombreux gouvernements de pays pauvres qui la portent à la COP depuis la COP1 en 1995.

L'approche démocratique implique celles et ceux qui sont touchés par un cas d'exploitation, de destruction et/ou pollution dans l'acquittement de cette dette spécifique par celles et ceux qui ont exploité, détruit et/ou pollué. Au Congo Brazzaville, Total, en totale impunité, intoxique et vide de leurs poissons les mangroves protectrices de la côte atlantique (rejets des fuites des plateformes, nettoyage des tankers, accidents), lieu de reproduction d'innombrables espèces et où s'approvisionnaient les pêcheurs traditionnels des deux Congo, car les Etats, obéissant aux injonctions du FMI, ne peuvent plus embaucher de contrôleurs ni investir dans des véhicules leur permettant de se déplacer sur les lieux des crimes environnementaux. Pire encore, les représentants de l'Etat peuvent se voir refuser l'accès aux zones exploitées par les investisseurs étrangers comme en RD Congo où Alphamin, compagnie canadienne, grâce à son aérodrome privé, extrait sans contrôle des minerais dont l'Etat ne peut même pas vérifier la teneur¹⁰. Dans la majorité des pays dits «pauvres» alors que leurs sols regorgent des richesses dont les pays industrialisés sont absolument dépendants, les déclarations des quantités extraites sont faites par les multinationales elles-mêmes, donc très fortement minimisées, notamment pour ne pas payer aux collectivités locales leurs dus, sans que l'Etat ait les moyens techniques et financiers de contester ces quantités. Il n'est alors pas seulement au FMI d'acquitter sa dette - qu'il n'a même pas encore reconnue -, mais aussi à Total, Alphamin, Bolloré, et consorts et le montant de ce qu'ils doivent pourrait être démocratiquement déterminé par les habitant-es lésés-es.

Le Togo, la Guinée, pour pouvoir payer leur dette externe, exploitent de manière forcenée les phosphates (base pour les engrais et détergents entre autres) pour l'un, la bauxite (minerai de base de l'aluminium) pour l'autre. Au Togo, les terres sont prises aux paysan·nes avec des dédommagements dix fois inférieurs à ce que leur rapportait la terre cultivée puis les terrains accidentés et pollués sont aban-

donnés sans réhabilitation et ne peuvent plus être réutilisés par les habitant·es. En Guinée, l'exploitation de la bauxite a été multipliée par cinq après des montages financiers entre la compagnie publique nationale et des investisseurs privés ayant pris le contrôle de la production, entraînant des ravages environnementaux dont souffrent les populations locales. Là aussi, ce n'est pas seulement aux gouvernements togolais ou guinéens de déterminer et de recevoir ce qui leur a été pris par ceux qui détiennent leur dette externe, mais avant tout aux paysan·nes, pour protéger ou réhabiliter leurs terres¹¹.

En RD Congo, les populations remboursent la construction des barrages successifs d'Inga, méga projets imposés par la BM dont les 2/3 de l'électricité produite vont aux compagnies minières du pays alors que les populations continuent de vivre sous les câbles à haute tension sans pouvoir transformer leurs produits agricoles faute d'énergie et sont toujours contraintes de couper les forêts alentour pour cuisiner. Aujourd'hui, ces populations tentent d'empêcher la construction d'une tranche supplémentaire Inga III qui «entraînerait une nouvelle dette de 3 milliards de dollars pour le gouvernement». Plutôt que de contracter de nouvelles dettes, l'annulation de celles qu'elles ont déjà pourrait leur libérer l'argent pour la construction des micro-barrages qu'elles souhaitent, qui répondent à leurs nécessités réelles et qu'elles gèreraient localement¹².

En RD Congo encore, Pérenco, entreprise franco-britannique, répand ses résidus de pétrole sur les terres agricoles sans que les paysan·nes dépouillé·es puissent saisir la justice devenue incapable d'agir, soit par dénuement en raison de la réduction du nombre de fonctionnaires et des coupes drastiques dans les budgets, soit par corruption car un juge qui vit dans la misère et n'a pas de sécurité sociale est plus facile à corrompre. Ainsi, un procès engagé par les victimes des pollutions de Pérenco ne peut être mené que parce qu'il a lieu en France avec l'aide d'organisations européennes (Sherpa, Amis de la terre, etc.)¹³.

Si on pense à un procès, plus large, de l'acquittement de sa dette historique entière par Pérenco, il est illusoire d'imaginer que les paysan·nes puissent facilement, et rapidement, obtenir ce qu'ils demandent. La situation est compliquée, il n'est ni aisé de mettre en place un tel procès dans une situation de fragilité gouvernementale ni de porter Pérenco devant un tribunal pour un tel enjeu de long-terme. Pourtant, ce procès de la dette historique est à faire.

Or, un procès prend du temps, souvent beaucoup de temps. C'est pour ça que l'annulation de la dette des pays les plus pauvres - de celle qui est actuellement en vigueur -, autant par les gouvernements les plus riches que par les grands investisseurs, serait un premier pas, plus rapide et aussi rapide que notre situation l'exige, de ce procès. Donner des moyens à la justice pour que les populations puissent y accéder peut être serait un des axes de répartition des revenus gouvernementaux libérés par l'annulation de la dette.

Définir cette dette

Au contraire, l'approche scientifique de la dette climatique et (néo)coloniale ne repose pas sur la participation des personnes qui sont touchées par une exploitation, destruc-

tion ou pollution, mais sur des données que des organisations comme le FMI et la BM ou des universitaires récoltent. Beaucoup exigent que les contributions des gouvernements au fonds de pertes et dommages sur lequel la COP27 s'est accordée se fassent selon les émissions historiques de gaz à effet de serre des pays. Ces émissions sont définies par des scientifiques comme celles et ceux du Projet Carbone Mondial ; ce n'est évidemment pas chaque émetteur·euse de gaz à effet de serre qui définit ses émissions historiques auprès de son gouvernement. Ainsi, une fois que par exemple les gouvernements réunis à une COP acceptent une définition, celle-ci vaut pour le monde entier. Et quand un prix est associé à une quantité d'émissions, le paiement de la dette historique peut directement avoir lieu, au niveau mondial, sans participation populaire.

Si cette dette est le plus souvent définie par les émissions historiques de CO₂¹⁴ et d'autres gaz à effet de serre, ce n'est de loin pas la seule option. Les responsabilités peuvent aussi être définies selon plusieurs facteurs comme la consommation par pays de produits agricoles (en tant qu'elle implique de la déforestation dans un autre pays), de poissons (surpêche), de crevettes d'élevage (destruction de mangroves), l'émission de CFC (destruction de la couche d'ozone), etc.¹⁵ L'empreinte écologique sur le long terme est une façon, très connue, de rendre la distinction entre créancier·es (petite empreinte) et débiteur·ices (grande) écologiques plus facilement compréhensible¹⁶.

Cependant, ces façons de définir la dette ont un angle mort: elles ne tiennent pas compte de l'exploitation du travail. Un ensemble de recherches, qui s'inscrivent souvent dans l'économie écologique, font justement ceci: définir la «fuite» depuis les pays les plus pauvres vers les pays les plus riches non seulement en termes de matières premières, de marchandises et d'énergie utilisée dans un pays exportateur, mais aussi en termes de travail incorporé dans ce qui est exporté. Ces recherches parlent alors d'une appropriation nette - écologique et du travail humain - par les pays les plus riches de ce que font les pays plus pauvres. Une étude estime ainsi qu'un quart de ce que les pays les plus riches comme la France consomme est pris, sans contre-partie, dans des régions plus pauvres. Ce qui correspond à environ 10 billions (mille milliards) de dollars par an. Là encore, si on veut définir la dette historique, on doit prendre une perspective de long terme¹⁷.

En ce sens, et concernant les IFI, le fonds de pertes et dommages qui est en train d'être mis en place suite à la COP27 peut être le premier exemple d'une institution financière qui ne serait plus chargée de gérer la dette des plus pauvres - comme le font le FMI/BM, les grands investis-

seurs et consorts actuellement - mais d'acquitter la dette climatique et (néo)coloniale des gouvernements et entreprises les plus polluées et exploitatrices envers les gouvernements des pays pauvres et les gens les plus touchés par un désastre climatique.

Pas d'acquittement sans démocratie

Le problème est qu'une telle approche scientifique peut, en prétendant à une définition parfaite d'une dette historique, court-circuiter les gens les plus concernés. Pour revenir aux activités de Total au Congo Brazzaville, celles-ci pourraient être prises en compte uniquement en tant qu'émissions de CO₂, par exemple par le fonds des pertes et dommages, et la dette écologique pourrait être uniquement versée au gouvernement congolais, sans que les pêcheurs et les habitant·es des côtes n'en reçoivent quoi que ce soit. Les demandes de ces dernier·es seraient ainsi court-circuitées : sans les impliquer dans l'acquittement de la dette, on ne peut savoir s'ils souhaitent uniquement recevoir de l'argent ou désirent plutôt l'arrêt des plateformes offshore de Total et la restauration des mangroves.

C'est pour ça que la dette climatique, et (néo)coloniale ne doit pas seulement être reconnue ni payée, mais acquittée : le paiement d'argent compte, mais n'est pas tout. La participation des plus touché·es fait entièrement partie de cet acquittement. Quand les IFI commenceront à faire face à leur dette, elles devront s'habituer à de la démocratie.

Nous revendiquons :

- l'annulation inconditionnelle des dettes illégitimes des pays du Sud¹⁸.
- l'abolition des échanges de dette pour le climat/la nature¹⁹.
- que la dette historique, climatique et (néo)coloniale des entreprises et des gouvernements les plus riches envers les plus pauvres soit la raison d'être des institutions financières internationales (IFI) comme le FMI/BM, les banques de développement ou de leurs successeurs ; et que leur financement s'oriente en fonction de l'étendue de la dette historique envers chaque pays plutôt qu'en fonction de la contribution d'un financement à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, comme le demande le gouvernement barbadien.
- que les contributions au «fonds pour les pertes et dommages» se fassent selon l'empreinte historique des pays ; que le fonds opère sans imposer des réformes comme le fait le FMI et qu'il consiste en des paiements et non des crédits ; et qu'il maximise la participation des plus touché·es par une urgence écologique.

- CARICOM, «10-Point Reparations Plan», caricomreparations.org, 2023.
- CNUCED, «Rapport sur le commerce et le développement 2022», 2023.
- Eric Toussaint, Le Système dette, LLL, 2017.
- <https://www.cadtm.org/Pourquoi-l-annulation-de-la-dette-allemande-de-1953-n-est-pas-reproductible>
- Institut transnational, «The financialization of conservation, the case of debt swaps for the oceans», 2022.
- Jason Hickel, Christian Dorninger, Hanspeter Wieland, Intan Suwandi, «Imperialist appropriation in the world economy: Drain from the global South through unequal exchange, 1990–2015», Global Environmental Change 73, 2022.
- Lucas Chancel, Philipp Bothe, Tancrede Voituriez, «Climate Inequality Report 2023», wid.world, 2023.
- ReCommons Europe, «Abolir les créances illégitimes et odieuses réclamées par les pays d'Europe à des tiers et donner la priorité absolue à la garantie des droits humains», cadtm.org, 2020.

SOURCES

1. <https://legrandcontinent.eu/fr/2022/12/05/laide-publique-au-developpement-a-lage-des-consequences/>
2. <https://www.climatechangenews.com/2023/01/05/world-bank-moots-stronger-strategic-focus-on-climate-action/>
3. <https://www.brettonwoodsproject.org/2022/12/bridge-town-initiative-calls-for-new-global-climate-mitigation-trust-financed-via-sdrs/>
4. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621426/bn-climate-finance-short-changed-191022-fr.pdf;jsessionid=954AE53F41AF1F95966AB3DD54FCBC22?sequence=11>
5. UNCTAD 2022, 52.
6. voir la note Attac de juin 2022 <https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/pour-la-justice-climatique-annulons-les-dettes>
7. <https://cepr.org/voxeu/columns/chinas-overseas-lending-and-war-ukraine#.YIOshMwgopc.twitter>
8. UNCTAD 2023, 42.
9. https://www.youtube.com/watch?v=sQ94Q3a8Tg0&t=516s&ab_channel=JFI-JainFamilyInstitute
10. <https://www.youtube.com/watch?v=WF01zfB5nrQ&list=PLiLfxkekxxnbnmTpgAcANCP8Y7-K098U2D&index=27>
11. <https://www.ritimo.org/Problematique-de-la-gestion-durable-des-phosphates-au-Togo>, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/04/en-guinee-le-boom-de-la-bauxite-laisse-un-gout-amer-aux-paysans_5445817_3212.html
12. «Les mouvements sociaux de la RDC ont un rôle important à jouer afin de créer un rapport de force et faire pression sur le gouvernement afin qu'il ne signe pas un tel accord. [Ils étaient] toutes et tous contre ce projet Grand Inga», <https://www.cadtm.org/La-dette-en-RDC-Le-megaprojet-Grand-Inga-III>
13. <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/environnement-le-petrolier-perenco-au-coeur-des-perenco-files-et-cible-dune-action-en-justice-inedite-1877311>
14. https://ourworldindata.org/co2-emissions?utm_source=tricity%20news&utm_campaign=tricity%20news%3A%20outbound&utm_medium=referral
15. <https://www.pnas.org/doi/full/10.1073/pnas.0709562104#T1>
16. <https://www.footprintnetwork.org/resources/>
17. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S095937802200005X#b0165>, <https://journals.librarypublishing.arizona.edu/jpe/issue/170/info/>
18. Voir le conseil de lecture ReCommons Europe.
- 19 Voir le conseil de lecture Institut transnational.

<https://france.attac.org/>

[facebook](#)

[twitter](#)

[instagram](#)

<https://debtforclimate.org/fr/>

#DebtforClimate

@dettepourclimat